

Arrêté du 17 juillet 1984

(Education nationale : bureau DL 3 B)

Vu code de l'enseignement technique ; L. n° 71-577 du 16-7-1971 ; L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; D. n° 59-57 du 6-1-1959, ens. D. n° 62-216 du 26-2-1962, art. 35 ; D. n° 64-986 du 17-9-1964 ; D. n° 76-1304 du 28-12-1976 ; avis de la commission professionnelle consultative des arts appliqués du 29-2-1984 ; avis du conseil de l'enseignement général et technique du 21-6-1984.

Création d'une classe de mise à niveau des arts appliqués en vue de l'admission dans les sections de techniciens supérieurs des arts appliqués et objectifs, programmes et horaire de formation de cette classe.

Article premier. — Une classe de mise à niveau des arts appliqués est créée en vue de l'admission dans les sections de techniciens supérieurs des arts appliqués.

Les objectifs de la formation qui y est dispensée sont fixés à l'annexe I du présent arrêté. Les contenus de cette formation et l'horaire d'enseignement sont précisés aux annexes II et III du présent arrêté.

Cette classe fait partie intégrante du cycle d'études préparant au brevet de technicien supérieur des arts appliqués considéré.

Art. 2. — Les candidats à l'admission dans une section de techniciens supérieurs arts appliqués qui n'ont pas suivi un second cycle du domaine des arts appliqués sanctionné soit par le baccalauréat de technicien F12 arts appliqués, soit par un brevet de technicien, doivent suivre la formation de la classe de mise à niveau.

Toutefois, un candidat ayant suivi un second cycle qui, situé en dehors du domaine des arts appliqués, est cependant en relation avec la spécialité du brevet de technicien supérieur considéré pourra être admis par dérogation et sur décision du chef de l'établissement d'accueil directement dans la section préparant ce diplôme.

A l'issue de la classe de mise à niveau, les candidats peuvent postuler l'entrée dans une quelconque des sections de techniciens supérieurs arts appliqués. Leur admission est prononcée dans les conditions prévues par le décret du 17 septembre 1964 susvisé.

Art. 3. — L'admission dans la classe de mise à niveau des arts appliqués est prononcée par le chef de l'établissement sollicité, sur proposition d'une commission formée des professeurs enseignant dans la classe ayant étudié le dossier constitué par le candidat.

Seuls peuvent être admis dans cette classe les candidats venant d'achever leur second cycle ou l'ayant achevé depuis un an au plus.

Art. 4. — Les dispositions de la circulaire n° IV.69.240 du 16 mai 1969 relative à l'admission dans les sections de techniciens supérieurs des établissements préparant aux métiers d'art sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 1984 en ce qui concerne les classes probatoires et de la rentrée scolaire 1985 en ce qui concerne les classes préparatoires.

Art. 5. — Le directeur des Lycées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française (1).

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Lycées,
C. PAIR.

(J.O.N.C. du 25 juillet 1984)

(1) Le présent arrêté et ses trois annexes seront diffusés par le CNDP, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris cedex 05.

**Classe de mise à niveau des arts appliqués
préparant à l'entrée dans les sections de BTS
du secteur des arts appliqués**

I - Finalité des études

Les études dans cette classe doivent permettre à des élèves issus d'une filière du second cycle non spécifique des arts appliqués d'accéder au cycle de l'enseignement secondaire préparant à l'un quelconque des brevets de technicien supérieur du secteur des arts appliqués.

Elles ont pour but :

- d'assurer une mise à niveau d'ordre artistique et professionnel ;
- de remplir un rôle de probation ;
- de faciliter l'orientation.

II - Objectifs généraux de la formation

Eu égard à ce qui précède, la formation a pour objectifs :

- de donner à l'élève une *large information* sur les divers domaines recouverts par l'art appliqué :
 - arts appliqués à l'aménagement du cadre de vie (espaces extérieurs et espaces intérieurs),
 - arts appliqués à la fabrication artisanale et industrielle de l'objet,
 - arts appliqués à la communication visuelle (bidimensionnelle et tridimensionnelle) et audiovisuelle ;
- de lui faire saisir la problématique spécifique de l'art appliqué :
 - promotion de la dimension esthétique et expressive de l'environnement concret et fonctionnel,
 - relation entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle,
 - prise en compte des impératifs techniques de réalisation ;
- de le munir d'un *noyau de savoirs, savoir-faire et de comportements* communs à ces divers domaines qui y soient par conséquent indifféremment utilisables et qui constituent à la fois une base solide aux extensions ultérieures ;
- de développer *sa faculté d'adaptation* en le rendant capable de faire face à des situations très diversifiées grâce à une approche méthodique et créative des problèmes et d'extrapoler grâce au réinvestissement judicieux des savoirs, savoir-faire et comportements acquis au cours d'un nombre forcément limité d'expériences.

III - Capacités

En fonction des objectifs généraux fixés à la formation, l'enseignement doit développer chez l'élève les capacités suivantes, qui impliquent le développement d'aptitudes et l'acquisition de connaissances et savoir-faire appropriés.

Capacités	Objectifs de formation (aptitudes, connaissances, savoir-faire)
<p><i>Procéder à l'analyse ou à la position d'un problème relevant de l'art appliqué</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • saisir (par les voies de l'information, du raisonnement et de l'intuition) les données et contraintes d'ordre pratique, psychologique, sensible et technique tenant : <ul style="list-style-type: none"> — à la fonction — à la destination — à la réalisation (matériaux et processus de fabrication) • situer le problème par rapport aux cadres de référence appropriés (par exemple : les contextes artistique, culturel, social, économique ; la mode ; l'actualité). 	<p><i>Aptitudes à développer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — qualités perceptives — pensée logique — esprit de méthode. <p><i>Connaissances à faire acquérir :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. artistiques <ul style="list-style-type: none"> — principes de l'organisation plastique en deux et trois dimensions — psychologie de la forme, de la couleur, de la matière et de leurs combinaisons — sémologie plastique — relation organisation plastique/fonctionnelle — évolution historique et stylistique des arts appliqués et des métiers d'art. 2. technologiques <ul style="list-style-type: none"> — matériaux, techniques artisanales et industrielles — processus de fabrication 3. générales <ul style="list-style-type: none"> — sciences humaines et techniques d'expression française et étrangère.
<p><i>Procéder à l'analyse critique d'une solution existante</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les données et contraintes du problème auquel réponse a été donnée • découvrir les données et contraintes n'ayant pas été prises en compte • énoncer les critères d'appréciation et définir les cadres de référence (esthétique, technique, historique, social, économique) • développer une argumentation adéquate quant aux éléments jugés positifs et négatifs • saisir les relations entre les caractéristiques esthétiques et technologiques de plusieurs solutions anciennes et contemporaines • répondre aux arguments contraires 	<p><i>Aptitudes à développer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — qualités perceptives — pensée critique — sens de l'argumentation et de la discussion. <p><i>Connaissances à faire acquérir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — même chose que pour la capacité précédente.

Capacités	Objectifs de formation (aptitudes, connaissances, savoir-faire)
<p><i>Procéder à la recherche de solutions nouvelles (en totalité ou partiellement, cette recherche pouvant venir en déduction d'une solution déjà existante)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • engager une recherche, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> — dégager d'une analyse ou d'une critique préalables : <ul style="list-style-type: none"> - un énoncé des motivations et intentions - une direction de recherche - une méthode (divergente ou convergente) - un plan de travail <p>en vue de la production d'hypothèses, d'idées, de partis.</p>	<p><i>Aptitudes à développer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — pensée organisatrice — pensée conceptionnelle — pensée créative (pensée convergente et pensée divergente) — faculté « imageante ». <p><i>Connaissances à faire acquérir :</i></p> <p>Même chose que pour les capacités précédentes.</p>
<p><i>Concrétiser plastiquement la recherche d'hypothèses et d'idées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • visualiser la recherche, c'est-à-dire : choisir et utiliser les moyens graphiques, chromatiques, volumiques propres à exprimer, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> — une idée de forme — une idée d'ambiance <p>ou d'harmonie colorée</p> <ul style="list-style-type: none"> — une idée d'organisation (fonctionnelle ou plastique) d'un espace bidimensionnel ou tridimensionnel <p>sous forme de croquis, schémas, pochades, maquettes de recherche en volume</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire un choix argumenté parmi les solutions envisagées. 	<p><i>Aptitudes à développer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — pensée organisatrice — imagination plastique — sens pratique — esprit critique. <p><i>Connaissances à faire acquérir :</i> (outre les connaissances requises capacité 1)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. artistiques <ul style="list-style-type: none"> — connaissance des « langages » graphique, chromatique, volumique (sémiologie plastique) — principes de la communication visuelle 2. scientifiques <ul style="list-style-type: none"> — calculs mathématiques — géométrie plane et descriptive — sciences appliquées 3. principes de représentation conventionnelle <ul style="list-style-type: none"> — représentation géométrale — représentation perspective (différents types) — relations entre les différents systèmes de représentations — conventions, cotations, codifications.

Capacités	Objectifs de formation (aptitudes, connaissances, savoir-faire)
<p><i>Effectuer la mise au point d'une idée en vue de sa réalisation technique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • établir les documents nécessaires à une bonne compréhension d'un projet, par exemple et selon les cas : <ul style="list-style-type: none"> — « rendus » de présentation — maquettes de présentation en deux ou trois dimensions — vues géométrales — vues perspectives — essais, expérimentations • choisir les moyens d'expression ou systèmes de représentation les plus appropriés. 	<p><i>Savoir-faire à faire acquérir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — maniement des outils, matériaux et supports du dessinateur et du maquetiste — techniques du dessin, du croquis, de la couleur — technique du dessin aux instruments — technique du modelage, du modelisme — techniques de fabrication de maquettes en volume — notions pratiques de réalisation technique.
<p><i>S'informer et informer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • rechercher les sources d'information • sélectionner, classer, structurer et présenter un ensemble d'informations en fonction d'une intention donnée ou en vue d'un programme précis, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> — relevés de mesures, de plans — extraits de catalogues, coupures de presse — échantillonnages (matériaux, éléments commercialisés) — prise de renseignements (notes, croquis, photos). 	<p><i>Aptitudes à développer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — pensée structurante — esprit de méthode <p><i>Connaissances à faire acquérir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — technique de classements des informations et documents et d'inventaire des sources <p><i>Savoir-faire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — techniques de la prise de mesures du relevé de plans — maniement du magnétophone — technique élémentaire de la prise de vue et du développement — technique de reprographie.

IV - Recommandations pédagogiques

L'enseignement à dispenser, tel qu'il est défini ci-après pour les différentes disciplines, trouvera naturellement ses références dans les programmes des classes préparatoires au baccalauréat de technicien « arts appliqués » dit BTn F 12 (voir *B.O.E.N.* n° 41 du 12 novembre 1981).

L'action pédagogique devra cependant prendre en compte :

- le niveau d'âge et de maturité des élèves,
- la diversité de leurs origines scolaires,
- les connaissances et méthodes acquises au cours de leurs études antérieures,
- la durée d'une formation en un an.

Elle devra en conséquence créer les conditions nécessaires à une économie pédagogique fondée sur :

- l'interdisciplinarité en tant que facteur d'enrichissement réciproque des composants de la formation et en tant qu'aide indispensable à l'élève dans son effort de synthèse ;
- l'exercice individuel et collectif de la réflexion, de l'esprit critique, de la créativité et de la capacité d'expression aux différents stades d'une étude ;
- l'entraînement de l'élève à une gestion autonome de son travail, notamment en dehors des heures de cours, grâce :
 - à la mise en œuvre des méthodes appropriées,
 - à l'exploitation des ressources documentaires de l'établissement et à la connaissance des sources extérieures d'information.

ANNEXE III

Classe de mise à niveau des arts appliqués

Horaires

1. Enseignement général

a) Sciences humaines et Techniques d'expression	1 + (1) (a)
b) Mathématiques appliquées	0 + (1) (a)
c) Sciences appliquées	0 + (1) (a)
d) Langue vivante	1 + (1) (a)

6

2. Enseignement artistique fondamental

a) Expression plastique	4 + (6) (a)
— dessin	— couleur
— volume	— document
b) Arts, techniques et civilisation	2 + (1) (a)

13

3. Enseignement d'art appliqué

a) Composition d'art appliqué et Technologie	3 + (5) (a)
b) Modes conventionnels de représentation	3
c) Travaux et études pratiques	0 + (3) (b)

14

Total : 33 h

(a) L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

(b) L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux pratiques par groupe d'élèves.